

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE D'AIX- MARSEILLE-PROVENCE-METROPOLE

Séance du 15 décembre 2016

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 27 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Gérard BRAMOULLÉ - Martine CESARI - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Nicolas ISNARD - Bernard JACQUIER - Eric LE DISSES - Jean MONTAGNAC - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Jean-Pierre SERRUS - Guy TEISSIER - Martine VASSAL.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Gérard BRAMOULLÉ.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Patrick BORÉ - Eric DIARD - Daniel GAGNON - Roland GIBERTI - Richard MALLIE - Danielle MILON - Pascal MONTECOT.

Monsieur le Président a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

FAG 004-1172/16/BM

■ Approbation de l'avenant n°5 au bail pour la location du Pavillon Imbert avec la Commune de Salon-de-Provence

MET 16/2244/BM

Monsieur le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Par délibération du 18 juin 2002, le Conseil Communautaire de l'ancienne Communauté d'Agglomération Berre – Salon - Durance a conclu un bail avec la Commune de Salon de Provence pour la location du Pavillon Imbert, sis 197 rue du Pavillon à Salon de Provence.

Le bâtiment accueillait à l'époque, le siège de la Communauté d'Agglomération.

Plusieurs avenants consécutifs sont venus en 2005, 2014, 2015 et 2016, prolonger la durée du bail qui, à l'origine avait été signé pour cinq ans.

Le dernier avenant, l'avenant n°4, a prorogé la durée jusqu'au 31 décembre 2016.

Or, les services de la Métropole qui occupent actuellement le « Pavillon » doivent déménager pour des locaux neufs dans le courant du mois de janvier 2017.

C'est pourquoi, il apparaît indispensable de proroger une dernière fois la durée de ce bail pour un mois supplémentaire par voie d'avenant.

Signé le 15 Décembre 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 21 Décembre 2016

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence,

Vu

- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république ;
- Le décret n°2015-1085 du 28 août 2015 relatif à la création de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération du Conseil de la Métropole HN009-11/16/CC du 17 mars 2016 portant délégations du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération de la Communauté d'Agglomération Berre – Salon - Durance n°153/02 en date du 18 juin 2002 ;
- La décision n°232/15 de la Communauté d'Agglomération Salon- Etang de Berre - Durance en date du 30 novembre 2015, approuvant l'avenant n°4.

Où il le rapport ci-dessus,

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,
Délibère**

Article 1 :

Est approuvé l'avenant n°5 ci-annexé au bail entre la Commune de Salon-de-Provence et la Métropole d'Aix-Marseille-Provence pour la location du « Pavillon Imbert », portant le terme du bail au 31 janvier 2017 à minuit.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ou son représentant est autorisé à signer cet avenant et à prendre toutes dispositions nécessaires.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Président de la Métropole
d'Aix-Marseille-Provence
Maire de Marseille
Sénateur des Bouches-du-Rhône

Jean-Claude GAUDIN

**Signé le 15 Décembre 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 21 Décembre 2016**